

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DU GRAND BESANÇON

FLUIDITÉ, CONFORT ET SÉCURITÉ

Inauguration de l'aménagement cyclable de Saône



Grand
Besançon



DOSSIER DE PRESSE
VENDREDI 13 JUILLET 2018



LA POLITIQUE CYCLABLE DU GRAND BESANÇON

Le **Plan de Déplacement Urbain 2015-2025** du Grand Besançon a pour objectif d'**encourager la pratique cyclable**. Son plan d'actions vise à réduire la longueur des déplacements, encourager les déplacements de proximité, développer la pratique du vélo dans l'agglomération en améliorant la sécurité et le confort des cyclistes, et en réalisant les infrastructures manquantes.

Dès 2005, le Grand Besançon a adopté un **schéma directeur cyclable** pour la réalisation d'un véritable **réseau maillé structurant sur le territoire intercommunal**. Ce **schéma directeur est en cours de révision**.

Plus de 200 km d'itinéraires modes doux existent sur le Grand Besançon (Besançon et communes périphériques)

- 42 km de voies vertes
- 33 km de pistes cyclables
- 55 km de bandes cyclables
- 11 km de voies bus/cycles
- 90 km de cheminements modes doux (allées de parc, allées forestières, allées de quartiers, passerelles et souterrains).

Au-delà des itinéraires situés dans la ville, 10 itinéraires cyclables sont actuellement proposés dans le Grand Besançon

- Ecole-Valentin < > Pirey
- Serre-les-Sapins < > Tilleroyes
- Hauts-du-Chazal < > Serre-les-Sapins, via Franois
- Roche-lez-Beaupré < > Novillars (Véloroute)
- Palente (Besançon) < > Thise - Roche-lez-Beaupré
- Forêt de Chailluz (Besançon) < > Braillans
- Liaison Halte ferroviaire d'École-Valentin < > Valentin
- Entrée Est de Besançon
- Saône < > gare de Saône
- Les Prés-de-Vaux < > Chalezeule

BANDE CYCLABLE

Une bande cyclable fait partie de la chaussée. Elle est matérialisée par de la peinture au sol. Une piste cyclable est isolée de la chaussée par un dispositif séparateur ou par des voitures en stationnement, ou par un espace vert.

VOIE VERTE

Une voie verte est, en Europe, une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés (piétons, vélos, rollers...).



LES DERNIERS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES RÉALISÉS

Bande cyclable à Saône

L'itinéraire cyclable de Saône relie le centre-village à sa gare et à sa zone d'activités. Engagés en octobre, les travaux sont terminés depuis le mois de mai.

A partir de la rue de l'Industrie, l'itinéraire est constitué de deux bandes cyclables jusqu'à la rue Bonnefoy. Dans cette portion en ligne droite, des plateaux surélevés ont été aménagés afin de réduire les vitesses de circulation. Puis à partir de la rue Bonnefoy, une bande cyclable montante sur 300 m a été réalisée (tenant compte du foncier disponible). Ensuite, jusqu'au centre-village, l'itinéraire est simplement jalonné.

Réalisations :

- Sur 2 km : aménagements de bandes cyclables et de plateaux ralentisseurs, l'aménagement devant permettre de réduire les vitesses sur cette section de la commune.

Le montant de cette opération est de **600 000 € HT** (Département 200 000 € HT, FEDER 190 000 € HT, CAGB 160 000 € HT, Région 50 000 € HT).

Liaison modes doux Prés-de-Vaux <> Chalezeule

Les travaux d'aménagement de la liaison modes doux reliant les Prés-de-Vaux à la commune de Chalezeule ont été lancés en septembre 2017.

L'itinéraire traverse des prés. Aussi, pour préserver les pratiques agricoles locales, des passages canadiens ont été aménagés pour la traversée des animaux.



Dans le cadre de ces travaux, des mesures de préservation de la biodiversité ont également été prises, notamment avec la création de murs en pierres sèches pour améliorer l'habitat des reptiles (couleuvres, lézards).

Réalisations :

- Sur 2,2 km : travaux de jalonnement, de la passerelle de la Malate jusqu'à l'extrémité du chemin des Prés-de-Vaux : travaux de réfection du revêtement existant pour partie, travaux de jalonnement.
- Sur 1,8 km : réalisation ex nihilo d'une nouvelle infrastructure cyclable de type voie verte de 3 mètres de large.
- Sur 1 km (du terrain de football de Chalezeule à la piscine de Chalezeule) : travaux de jalonnement.

Entre ces deux dernières portions, l'itinéraire est en voie partagée au sein de la commune de Chalezeule.

Le montant de cette opération est de **625 000 € HT**.



LES FUTURS AMÉNAGEMENTS

Voie modes doux de Piscine de Chalezeule à Véloroute de Chalèze

Cet aménagement de 1 km va relier la piscine de Chalezeule et la véloroute de Chalèze. Cette voie constituera un véritable maillage cyclable entre Besançon et l'Est de l'agglomération, puisqu'elle va raccorder aussi les aménagements cyclables existants, dont la piste des Prés-de-Vaux.

Voie modes doux entre Roche-lez-Beaupré et Novillars

Il s'agit de terminer le tronçon bidirectionnel d'une longueur de 500 m pour finaliser l'itinéraire Roche-Lez-Beaupré – Novillars. Les travaux consistent principalement à sécuriser les déplacements des cyclistes sur cette portion de voie partagée avec les autres modes. La voie modes doux sera séparée du chemin de Novillars par des potelets bois. La signalisation verticale viendra compléter cet aménagement.

Ginko VéloParks

VéloPark « CAMPUS DE LA BOULOIE »

À proximité de l'arrêt « Crous Université », bus lignes 3 et 14

En complément des nombreux arceaux à vélos présents sur ce secteur, cet abri à vélos sécurisé propose 20 places.

VéloPark « MARNIÈRES »

à proximité de la station « Marnières », tram ligne 1

Ces abris à vélos seront mis en fonction à partir du 1^{er} août.

DISPONIBLES 7j/7 • Accessibles grâce à la carte "Ginko Mobilités" + Pass "VéloPark" à 2€ par mois ou 20 € par an • GRATUIT pour les abonnés annuels Ginko.



Visuel non contractuel

Contact :

Martine MENIGOZ Attachée de presse

CA du Grand Besançon

Tél. 03 81 87 88 87 - 06 73 79 74 70

martine.menigoz@grandbesancon.fr

